



Association des Amis du Musée Picasso d'Antibes

14^{ème} FAITES DE LA PEINTURE

Du 1 au 6 octobre 2024

SALLE DU 8 MAI – PRE DES PECHEURS – ANTIBES

REGLEMENT

- 1. Objet :** L'Association des Amis du Musée Picasso, avec le soutien de la Ville d'Antibes Juan les Pins, organise pour la 14^{ème} année consécutive, une exposition-concours dénommée « **FAITES DE LA PEINTURE** ». Les prix sont décernés après passage d'un jury avec remise officielle en présence des personnalités de la Ville.
Cette manifestation est ouverte- à tous les artistes : Amateurs ou Professionnels, Français ou Etrangers.
Le thème est libre. Les œuvres doivent être une création.

Cette manifestation est également ouverte aux enfants de 4-12 ans et adolescents de 13-18 ans, mais hors concours. Ils doivent apporter leurs œuvres à la même date que les adultes (mardi 1^{er} octobre à partir de 14h).

En outre **le mercredi 2 octobre sera une journée (de 14h à 19h) dédiée aux JEUNES TALENTS : animation sur place (salle du 8-Mai) sur un thème proposé- INSCRIPTION OBLIGATOIRE (bul à remplir, jury et prix à 17h30).**

- 2. Supports :** Tous les supports sont autorisés. **Grandeur maximale pour les tableaux : 110X110 cm (en dehors de ce format les œuvres peuvent être acceptées, en fonction de la place disponible, mais seront hors concours).**
Chaque participant doit fournir les supports pour les sculptures et matériels nécessaires à l'accrochage.
Pour les tableaux : nom de l'auteur mentionné au verso + numéro de téléphone.
Pour les sculptures : nom et numéro de téléphone sous le socle.
- 3. Techniques :** Huile, acrylique, sculpture, collage, numérique, aquarelle, pastel.
- 4. Conditions de participation :**
- a)** Renvoyer le bulletin d'inscription dûment rempli et joindre un chèque de 40€ à l'ordre de : « Association des Amis du Musée Picasso » 1 Avenue Tourre 06600 Antibes AVANT le 20 Septembre 2024.
 - b)** Chaque participant peut présenter DEUX œuvres (mais une seule pourra être primée).
 - c)** Un bulletin de dépôt d'œuvres doit être également rempli et devra être présenté par le participant à la fin de l'exposition pour lui permettre de récupérer ses œuvres. **Celles-ci devront IMPERATIVEMENT être reprises le dimanche 6 octobre à partir de 17 h jusqu'à 19h.** Aucun retour ne sera effectué par l'Association organisatrice et la Salle d'exposition doit être libérée en totalité le dimanche soir.
 - d)** L'Association ne peut être déclarée responsable de quelque dégradation qui surviendrait aux œuvres déposées.
 - e)** Le participant autorise l'Association à reproduire les œuvres présentées sans réclamer de droit d'auteur.
 - f)** En remplissant le bulletin d'inscription le participant accepte les conditions sus mentionnées.

- 5. Date et lieu de dépôt :** Les œuvres doivent être déposées

UNIQUEMENT LE MARDI 1er OCTOBRE 2024 : DE 14 H A 17H

Salle du 8 Mai - Pré des Pêcheurs - 06600 - ANTIBES.

- 6. Exposition, remise des prix, heures d'ouverture, permanences :**

La manifestation est ouverte au public, l'entrée est libre. La présence des artistes est vivement souhaitée, ils peuvent s'inscrire pour assurer les permanences pendant les heures d'ouverture, parler de leurs œuvres et répondre aux demandes des visiteurs

JEUDI 3 OCTOBRE : 10H à 12h et de 15 à 19h (passage du jury 12h30-15h)

VENDREDI 4 OCTOBRE : 10H à 12h et de 14H à 19h

SAMEDI 5 OCTOBRE : 10H à 19h sans interruption – jour de l'inauguration

DIMANCHE 6 OCTOBRE : 10h à 12h et de 14h30 à 19h – **reprise impérative des oeuvres:17h-19h**

INAUGURATION ET REMISE DES PRIX : SAMEDI 5 OCTOBRE à 11 H

En présence des personnalités locales et des élus – Cocktail offert par la Municipalité

**BULLETIN D'INSCRIPTION ET DE DEPOT DES ŒUVRES A REMPLIR ET A RENVOYER A
ASSOCIATION AMIS DU MUSEE PICASSO**

1 Avenue Tourre 06600 ANTIBES – amis.musee.picasso@gmail.com – Tél : 06.16.12.50.59